



## Règlement du concours 'Portfolios Nature' 2017-2018

Les « SAÏSONS DE LA PHOTO », ce sont des EXPOSITIONS EN PLEIN AIR DE PHOTOS NATURE, organisées par la Grande Forêt de Saint-Hubert, les communes de Libin, Libramont-Chevigny, Nassogne, Tellin, Tenneville, Saint-Hubert, Sainte-Ode et Wellin ainsi que les Domaines provinciaux du Fourneau Saint-Michel et de Mirwart, en partenariat avec le Centre Culturel de Libramont-Chevigny et l'asbl SOLON.

### ORGANISATION

La Grande Forêt de Saint-Hubert organise ce concours dans le cadre de l'édition 2018 des « Saisons de la Photo ». Ce concours donnera lieu à une exposition au Parc Paysager de Libramont-Chevigny et à une remise des prix qui aura lieu le samedi 14 avril 2018.

### CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à tous les photographes, amateurs et professionnels, de tous pays. Sont exclus : les organisateurs du concours et les membres du jury.

Le thème général du concours à respecter est la **Nature**, au sens large (faune, flore, paysages,...).

### DÉROULEMENT DU CONCOURS

Les participants doivent envoyer un **portfolio numérique composé de 9 photos**, sur le thème de la Nature, qui présentent une **homogénéité évidente** (au niveau du sujet photographié ou du type de prise de vue, par exemple) pour le 31 janvier 2018 au plus tard.

Après réception des candidatures, le jury présélectionnera 20 portfolios.

Les auteurs des **20 portfolios présélectionnés** seront invités à **présenter leur travail photographique et à expliquer leur démarche devant le jury le samedi 14 avril 2018**. Cette séance n'est pas un examen oral, c'est un moment d'échanges et de partage entre passionnés de photographie.

**Cette présentation du portfolio devant le jury est indispensable. Les candidats qui ne pourraient pas assurer cette présentation seront hors-concours.**

Le jury délibèrera ensuite pour décider à quels portfolios seront attribuer les 3 Prix (voir ci-dessous).

Le jury sélectionnera également les photos (parmi les 20 portfolios présélectionnés) qui seront exposées durant au moins 1 année dans le Parc Paysager de Libramont-Chevigny (situé à proximité directe du site de la Foire de Libramont qui accueille chaque année plus de 200.000 visiteurs). Les photographies retenues seront agrandies aux frais des organisateurs.

La remise des prix se tiendra le samedi 14 avril 2018 en fin d'après-midi.

## **ENVOI DES PHOTOS**

**Les participants doivent envoyer un portfolio numérique composé de 9 photos + le formulaire de participation complété (tableau Excel) + le règlement signé à [info@lagrandeforetdesainthubert.be](mailto:info@lagrandeforetdesainthubert.be) pour le 31 janvier 2018 au plus tard.**

Chaque photographie doit être nommée et doit indiquer le nom du photographe, le titre de l'image et le nom du portfolio (exemple : Jean DUBOIS-Vallée sauvage-La Semois).

Les données techniques, le lieu de prise de vue et les coordonnées de l'auteur DOIVENT être présentées dans le tableau d'inscription annexé au présent règlement, en rappelant le titre exact utilisé sur chaque fichier photographique.

Techniquement, les photographies, horizontales ou verticales, doivent être configurées en .JPG - 72 dpi - 1920x1280 pixels non compressés (qualité 10 ou 12 selon le logiciel utilisé), sans bordure, ni filigrane, ni signature, ni aucun signe permettant d'identifier l'auteur. Les fichiers originaux doivent en outre permettre un agrandissement de qualité, en format 60x90 cm.

Les clichés doivent présenter une atmosphère conforme à la réalité de terrain. Les seules modifications permises relèvent d'un développement classique (teinte, saturation, luminosité, enlèvement des poussières) et d'un éventuel recadrage, lequel ne peut dépasser 20% de l'image originale. Toute modification se fait sur l'ensemble de l'image et ne peut concerner une partie seulement de celle-ci. Aucun élément de la scène présentée ne peut être ajouté, retiré ou traité isolément.

Les techniques de fusion d'images à la prise de vue et de HDR sont autorisées à condition que la chose soit précisée dans le nom de l'image, avec respectivement les initiales FI et HDR.

Pour des raisons de format du support d'exposition, les photographies en format panoramique (avec fusion des images ou non) ne sont pas autorisées.

## **JURY ET PRIX**

Le jury sera composé de 5 personnes.

Trois prix seront décernés :

- **Prix « Ardenne »** : ce prix récompensera le meilleur portfolio de 9 photos présentant la Nature de l'Ardenne.  
Les photos doivent présenter le patrimoine naturel de l'Ardenne et doivent avoir été prises sur le territoire de l'Ardenne comme défini par la Marque Ardenne :  
Belgique : provinces de Luxembourg, Liège et Namur + le sud de la Province du Hainaut (Forêt du Pays de Chimay et Lacs de l'Eau d'Heure).  
France : le département des Ardennes et la Forêt d'Argonne  
Grand-Duché de Luxembourg : l'Oesling
- **Prix « Nature du monde »** : ce prix récompensera le meilleur portfolio de 9 photos présentant la Nature du monde (hors-Ardenne).
- **Prix « Insolite »** : ce prix récompensera le portfolio de 9 photos le plus « insolite » (de par le thème photographié, la technique utilisée, la prise de vue, etc...).  
Ce prix est lié au thème de l'année touristique 2018 en Région Wallonne : l'insolite.

## **GARANTIES ET DROITS INTELLECTUELS**

Le photographe déclare être titulaire de l'ensemble des droits sur les photographies transmises et en être le seul auteur.

Il cède aux organisateurs, à titre gracieux, le droit d'utilisation des photographies sélectionnées par le jury, dans le cadre strict de la promotion des expositions et des événements des « Saisons de la photo en Grande Forêt de Saint-Hubert », sur tous supports.